

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 12 février 2007 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 5 mars 2007

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 12 février 2007 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

MEMBRES :

PRÉSENT

ABSENT

BLEYAERT, Élodie
Membre étudiant

X

DUPONT-ROUSSE, Pierrette
Membre socio-économique

X (conf. téléphonique)

GRAND-MAÎTRE, Hélène
Vice-rectrice à l'administration
et aux ressources

X (conf. téléphonique)

SIMARD, Jean-François
Professeur – Département du travail
social et des sciences sociales

X

THONNARD, Marlène
Membre socio-économique

X (conf. téléphonique)

VAILLANCOURT, Jean
Recteur

X

PERSONNE CONVOQUÉE :

DUBÉ, Denis
Vice-recteur à l'enseignement et
à la recherche

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 15.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-treizième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Engagement d'un ingénieur au Service des terrains et bâtiments
- 4.- Approbation du protocole d'entente cadre entre l'École de communication visuelle de Paris – ECV (France) et l'Université du Québec en Outaouais
- 5.- Période d'information et questions
- 6.- Prochaine assemblée
- 7.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-treizième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-treizième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-treizième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Engagement d'un ingénieur au Service des terrains et bâtiments

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste d'ingénieur/ingénieure au Service des terrains et bâtiments, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de monsieur Philippe Parent à titre d'ingénieur au Service des terrains et bâtiments, et ce, à compter du 13 février 2007.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 294-CX-1284 concernant l'engagement d'un ingénieur (**Philippe Parent**) au Service des terrains et bâtiments, laquelle est jointe en appendice.

4.- Approbation du protocole d'entente cadre entre l'École de communication visuelle de Paris – ECV (France) et l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le présent projet d'entente cadre avec l'École de communication visuelle (ECV), située à Paris (France), a débuté en octobre 2006. C'est à ce moment que la directrice de cette école a rendu visite au responsable des études de premier cycle en art de l'UQO, monsieur Éric Langlois, afin de proposer à l'École multidisciplinaire de l'image une collaboration relative à

des projets de recherche et à des échanges d'étudiants. Depuis, monsieur Langlois a visité, en décembre dernier, l'ECV à Paris afin de confirmer le potentiel d'une telle entente (visite des installations et rencontre avec les différents représentants de l'ECV).

L'ECV accueille chaque année des étudiants étrangers venus étudier en France et bénéficier d'une formation reconnue en communication visuelle. Le groupe ECV organise et reçoit régulièrement des expositions internationales. Chaque année, l'ECV reçoit et envoie des étudiants à l'étranger par le biais de partenariats signés avec des écoles étrangères.

Cette collaboration pourra favoriser l'accueil d'étudiants de l'ECV à l'ÉMI et l'ÉMI à l'ECV. Elle permettra des collaborations en recherche entre professeurs, particulièrement dans les domaines du design graphique et de la cybermuséologie.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 294-CX-1285 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'École de communication visuelle de Paris – ECV (France) et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

5.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la décision du MELS de ne financer, qu'à la hauteur de 50 %, le projet d'infrastructures en cyberpsychologie, ce qui entraîne un manque à gagner d'environ 1,5 million de dollars. Cette décision lui apparaît d'autant plus surprenante qu'elle diverge de la recommandation de la Fondation canadienne pour l'innovation qui a émis une recommandation favorable au projet pour un financement complet. Il mentionne qu'une demande de révision sera adressée au ministre en faisant valoir la qualité du dossier et la décision de la FCI de financer le projet dans sa totalité. Le maintien éventuel de la décision de Québec forcerait l'UQO à revoir les plans des espaces qui sont dédiés pour ce laboratoire, dans les nouvelles constructions en cours (ailes B et C).

Le recteur fait état de sa rencontre avec le Comité plénier de la Ville de Gatineau, le 30 janvier 2007, à l'occasion de laquelle il a pu exposer le plan directeur du campus consolidé et entretenir le Conseil des grands projets de développement et de positionnement de l'UQO. Il a été convenu, lors de cette rencontre, de la formation d'un comité conjoint UQO-Ville de Gatineau, pour voir à l'avancement et à la réalisation de ces projets.

Madame Marlène Thonnard s'interroge au niveau de l'impact de la mise sur pied du comité UQO/Ville de Gatineau sur l'avancement du projet de surface synthétique de soccer. Le recteur répond que cette initiative est certainement de nature à faciliter l'atteinte de cet objectif et réitère l'engagement de l'UQO à maintenir ses représentations à cet égard.

Il fait également état de son intervention devant le Comité exécutif du CLD de Gatineau, le 7 février 2007, et des appuis de ce dernier à l'égard du plan directeur du campus. Il participera au Conseil d'administration du CLD du 24 février prochain.

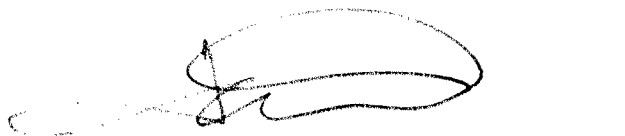
Le secrétaire général commente une nouvelle parue dans l'édition de ce jour du journal Le Droit, faisant état de la tenue d'une activité de « poker » dans nos murs, à l'automne dernier, en vue de recueillir des fonds pour des activités étudiantes. Il informe qu'un avis sera produit afin de doter l'UQO d'une ligne de conduite en cette matière en fonction de la réglementation existante.

6.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 26 février 2007 à 12 h 15, si besoin il y a.

7.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 12 h 31.



Le président d'assemblée



Le secrétaire